



Le Franklinois

BULLETIN MUNICIPAL - VOLUME 6, NUMÉRO 2 - AVRIL 2024



MUNICIPALITÉ DE FRANKLIN
1670, route 202, Franklin
(Québec) J0S 1E0
450 827-2538
info@municipalitedefranklin.ca
www.municipalitedefranklin.ca

2 MOT DU MAIRE

4 URBANISME

7 CAMP DE JOUR

Bonjour chères citoyennes et chers citoyens!

Le printemps hâtif nous a fait croire que nous en étions rendus au mois d'avril rapidement cette année! Le retour des températures plus chaudes nous incite à profiter pleinement des activités extérieures. En ce sens, n'hésitez pas à faire comme les centaines de gens qui utilisent chaque mois les infrastructures du parc Antoine-Labelle en plus de participer aux activités se trouvant au Centre récréatif (2555, rue du Parc, Saint-Antoine-Abbé). Vous pouvez également profiter de certaines autres activités comme l'heure du conte et la distribution gratuite d'arbres auprès des citoyens.

Aménagement des terrains au printemps

Qui dit mois d'avril, dit ménage du printemps! Merci aux citoyennes et citoyens qui prennent le temps de retirer les éléments saisonniers (abri d'auto, etc.) et de dégager leur terrain de tout obstacle afin que notre municipalité se fasse belle à l'approche de l'été. L'administration poursuivra ses actions entreprises afin que tous les terrains de Saint-Antoine-Abbé et de Franklin se présentent sous leur meilleur jour.

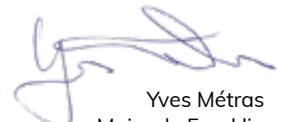
Hausse de l'évaluation foncière et baisse des taux de taxation

Vous avez reçu au mois de février le compte de taxes municipales. Vous avez pu constater que la valeur foncière a augmenté sur tout le territoire de la municipalité, passant de 302 671 700 \$ (en 2023) à 474 619 900 \$ (en 2024). Cette valeur foncière est établie par des évaluateurs agréés externes, soit ceux de la FQM – Évaluation. Donc, certaines résidences ont vu une hausse de leur valeur foncière. Si vous désirez faire réviser la valeur foncière de votre propriété, complétez le formulaire de la MRC du Haut-Saint-Laurent et faites-le parvenir à la MRC avant le 30 avril. Du côté du conseil municipal, voyant cette hausse de la valeur foncière, nous avons décidé de baisser le taux de taxation des résidences, passant de 0,66 \$ / 100 \$ d'évaluation à 0,48 \$ / d'évaluation, en plus de baisser le taux de taxation au niveau agricole, passant de 0,4663 \$ / 100 \$ d'évaluation à 0,33 \$ / 100 \$ d'évaluation. Nous avons baissé ces taux de taxation afin de tenir compte de la capacité de payer des citoyens.



Les remblais

Nous avons apporté des modifications au règlement sur les permis et certificats en 2023 afin de limiter les remblais et s'assurer de renforcer les mesures de suivi et de contrôle, que ce soit en augmentant la caution requise, en rendant obligatoire des tests de sol hebdomadaire faits à notre demande aux frais du propriétaire, en réduisant la période de durée des travaux, etc. Nous travaillons actuellement à bonifier notre réglementation sur les remblais et sur les amendes en cas de non-respect des conditions. Nous avons bien hâte de vous présenter les résultats de nos travaux à ce sujet. Poursuivons le travail pour que chacune et chacun d'entre nous puissent continuer à bénéficier d'une des plus belles communautés de la région.


Yves Métras
Maire de Franklin

ACTUALITÉS MUNICIPALES



Horaire de l'hôtel de ville

Lundi au jeudi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30
Vendredi, de 8 h à 12 h



Fermeture en raison des jours fériés

- **Vendredi 29 mars 2024 (Vendredi saint)**
- **Lundi 1^{er} avril 2024 (lundi de Pâques)**
- **Lundi 20 mai 2024 (Journée nationale des patriotes)**

Séances du conseil 2024

Les séances régulières du conseil municipal ont lieu au Centre récréatif, 2555, rue du Parc, à 19 h 30.

- **Mardi 2 avril 2024**
- **Lundi 6 mai 2024**

RAPPEL – Collecte d'objets volumineux

Une collecte d'objets volumineux aura lieu le jeudi 30 mai prochain avec la cueillette régulière de la semaine. Les matières volumineuses comprennent les objets d'usages domestiques, les articles ou appareils ménagers dont les résidents désirent se départir.

Veuillez déposer vos volumineux à côté de votre bac à ordures afin qu'ils soient visibles et ramassés par le fournisseur.

SERONT REFUSÉS : les déchets de construction, le plâtre, le gypse, le bois, la vitre, les pneus ainsi que les pièces de véhicules

Bac à déchets – Rappel

Merci de placer votre bac conforme face à la rue, vous assurant que l'autocollant « **BAC CONFORME** » soit visible de la rue et visible par notre fournisseur effectuant la collecte des matières résiduelles. Notez que notre fournisseur effectue le ramassage des bacs conformes uniquement. Il n'est plus possible de disposer de bacs non conformes, de sacs et de gros rebuts en bordure de la route lors des journées de collectes régulières. Afin de connaître les dates des collectes d'ordures, de recyclage et de collecte des gros rebuts, veuillez vous référer au calendrier des collectes 2024 qui vous a été envoyé par la poste. Vous pouvez aussi consulter le calendrier des collectes 2024 sur le site Web de la Municipalité.



Bac à déchets – Collecte robotisée à venir

Nous serons en mesure d'obtenir la collecte robotisée des bacs à déchets à compter du mois de mai. Pour effectuer cette collecte, notre fournisseur nous mentionne que tous les citoyens doivent s'assurer de placer leur bac conforme face à la rue, vous assurant que l'autocollant « **BAC CONFORME** » soit visible de la rue et visible par notre fournisseur. Cette collecte robotisée nous permettra d'économiser sur le coût de la collecte des matières résiduelles.

Prudence près de nos employés

La belle saison approche et nos employés des travaux publics seront très présents sur nos routes. Installation des dos d'âne, nettoyage des rues, fauchage et réparation de la chaussée sont quelques-unes des tâches qui solliciteront votre attention et votre courtoisie envers eux afin d'assurer leur sécurité.

Soyez donc vigilants et ralentissez!

Bonne fête des Mères

En cette journée toute spéciale du 12 mai, la Municipalité de Franklin tient à souhaiter à toutes les mamans une merveilleuse fête des Mères! Que cette journée soit remplie de bonheur, de douceur et d'amour!

Joyeuse fête des Mères à toutes!



Taxation

Les comptes de taxes ont été expédiés le 20 février dernier.

Si votre compte de taxes est inférieur à 300 \$, vous devez acquitter le solde en un versement au plus tard le 20 mars. S'il est égal ou supérieur à 300 \$, vous pouvez effectuer 4 versements : 20 mars, 20 juin, 20 septembre et le 20 décembre.

Des intérêts au taux annuel de 12 % et une pénalité au taux annuel de 5 % s'appliquent sur tous paiements en retard.

Modes de paiement :

- En ligne auprès de votre institution financière : fournisseur « Municipalité Franklin » et votre matricule à 16 chiffres en incluant les « 0 » comme référence
- Institutions financières participantes : Banque de Montréal, Banque Nationale, Banque Laurentienne, Banque Scotia, CIBC, Desjardins, TD
- À l'hôtel de ville : chèque, débit ou crédit
- Par la poste : chèque
- Par téléphone : carte de crédit

***** IMPORTANT *****

Nous privilégions les transactions par chèque, carte de débit et carte de crédit. Pour des transactions en argent comptant, veuillez prévoir le montant exact de la transaction.



Vaccination contre la rage

Vous souhaitez protéger votre chien ou votre chat contre la rage?

Samedi 4 mai, 10 h à 12 h

Garage Municipal (1570, route 202, Franklin)

Ouvert à tous au coût de 25 \$ par animal

Vente de garage

En vertu du Règlement #346, la prochaine vente de garage permise, d'une durée maximale de trois jours consécutifs, aura lieu lors de la fin de semaine de la Journée nationale des patriotes, soit, les **18-19-20 mai** prochains.





Renouvellement du CCU

Le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) est un comité composé de citoyennes et de citoyens qui recommandent au conseil municipal des projets de développement résidentiel, commercial ou industriel, tout en s'appuyant sur le règlement en place dans le secteur de l'urbanisme.

Comme la durée des mandats du CCU précédent était arrivée à terme à la fin de janvier 2024, selon le règlement # 352-2, nous avons procédé à un affichage sur notre site Web et sur Facebook invitant tous les citoyens à déposer leur candidature. Le conseil municipal a ensuite procédé à la sélection des membres de ce Comité consultatif d'urbanisme, en tenant compte de plusieurs critères :

- Importance de la présence d'un membre des Premiers répondants;
- Importance de la présence d'un membre de l'équipe des Pompiers;
- Nécessité de compter sur des personnes d'expérience ayant déjà partagé leurs connaissances au sein d'un CCU;
- Obtenir la parité hommes-femmes au sein du comité et ajouter de nouveaux citoyens.

Tenant compte de ces critères, le conseil municipal a sélectionné les membres suivants pour le prochain mandat des membres du CCU :

- Mme Hélène Rayle
- Mme Sophie Dagenais
- Mme Vicky Boyd
- M. Glen Forget
- M. Fred Stevenson
- M. Daniel Thibault

Nous remercions les membres du Comité consultatif d'urbanisme 2024-2026 pour leur engagement. Par le fait même, nous désirons remercier les deux membres sortants du CCU, soit Mme Francine Bourdeau et M. Peter Ednie. Soulignons par ailleurs que M. Ednie s'est grandement impliqué dans la communauté à travers de nombreuses décennies, notamment au sein du Service de sécurité incendie et du Comité consultatif d'urbanisme.

Inspection Municipale

La période d'inspection approche à grands pas. À partir du mois de juin, les inspecteurs débiteront l'inspection des propriétés de la Municipalité de Franklin afin de garantir leur conformité et, bien sûr, faire votre connaissance. Nous tenons à vous rappeler l'importance de préparer vos terrains en vue de ces inspections qui seront menées de manière aléatoire et sans préavis. Nous vous prions également de veiller à ce qu'aucun débris ne soit visible et que tout entreposage ou étalage respecte la réglementation en vigueur. Cette démarche vise à maintenir la propreté et le caractère accueillant de notre belle communauté pour le bien-être de tous ses résidents.

Sécurité sur les piscines résidentielles

Nous tenons à vous rappeler l'importance du respect du nouveau règlement concernant l'accès aux piscines résidentielles pendant la période des travaux de construction. Pendant la phase de construction, et ce, à l'intérieur de la période de validité du permis et jusqu'à l'installation de la clôture permanente, il est de la responsabilité de chaque citoyen de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité de sa piscine. Ainsi, si votre piscine est remplie d'eau pendant cette période, il est impératif qu'elle soit entourée d'une clôture temporaire afin d'en empêcher l'accès en toute circonstance. Cette mesure vise à prévenir tout risque d'accident et à garantir la sécurité de tous, en particulier des enfants (Règlement no. 272-11).

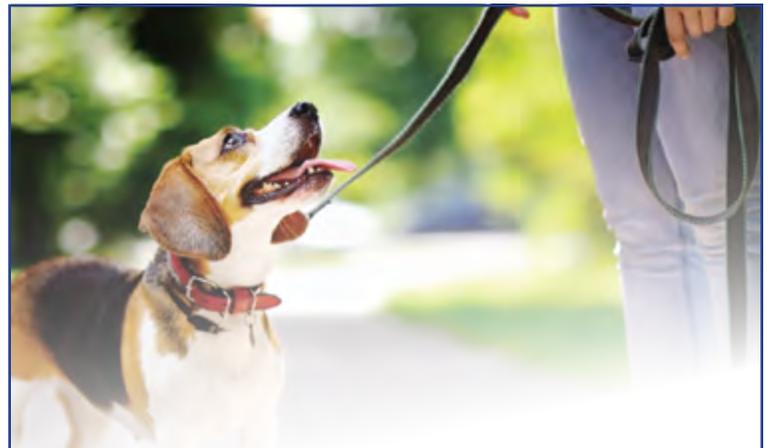
Afin d'obtenir plus d'information sur les dispositions du Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles, n'hésitez pas à communiquer avec un inspecteur au **450 827-2538, poste 4** ou par courriel à urbanisme@municipalitedefranklin.ca.

Abri d'auto temporaire

Le règlement de zonage accepte les abris d'auto temporaire du 15 octobre d'une année jusqu'au 15 avril de l'année suivante. Donc, n'oubliez pas de préparer un moment d'ici le 15 avril 2023 pour retirer votre abri d'auto.

Propreté au Parc Antoine-Labelle

Le parc Antoine-Labelle est un endroit rassembleur où les gens profitent des nombreuses installations sportives ainsi que du Centre récréatif afin d'y tenir des rassemblements, événements et autres activités. L'achalandage du parc nous rend très fiers, mais apporte toutefois une problématique quant à la propreté des lieux. Nous aimerions sensibiliser tous les citoyens à l'importance de disposer de leurs déchets dans les poubelles installées à cet effet. Aidez-nous à garder le parc propre et invitant pour toutes les générations.



Enregistrement de votre chien au registre municipal

Avez-vous pensé à vous procurer la médaille de votre ami à quatre pattes? L'enregistrement de votre chien au registre municipal est obligatoire sur notre territoire. Vous pouvez vous procurer votre médaille directement à l'hôtel de ville au coût de 20 \$.

Pourquoi enregistrer votre chien ?

Lorsque vous venez enregistrer votre animal, nous prenons diverses informations ceci nous permettant de retracer rapidement le propriétaire d'un animal égaré. De plus, ces informations sont transmises à madame Isabelle Robert, contrôleuse animalière qui dessert notre territoire afin d'effectuer le contrôle animalier.

Vous pouvez joindre madame Robert en composant le 450 827-2538, poste 8.

Obligations des propriétaires de chiens sur la voie publique

Saviez-vous que dans un endroit public, un chien doit être en tout temps sous le contrôle d'une personne capable de le maîtriser? L'animal doit être en tout temps tenu en laisse et celle-ci doit avoir une longueur maximale de 1,85 m. De plus, pour les chiens de 20 kg ou plus, la laisse doit être attachée à un harnais sur le dos de l'animal ou à un licou.

Vous pouvez retrouver plus d'information concernant l'encadrement des chiens au <https://www.quebec.ca/agriculture-environnement-et-ressources-naturelles/sante-animale/animaux-compagnie/encadrement-chiens>.

Déjection canine

Tout propriétaire de chien est tenu de procéder immédiatement au ramassage des déjections canines sur le domaine public. En cas de non-respect de l'interdiction, l'infraction est passible d'une contravention.



La Petite Bibliothèque Verte

Saviez-vous que les résidents de Franklin et Saint-Antoine-Abbé ont accès à la bibliothèque GRATUITEMENT? Plusieurs nouveautés à tous les mois, des activités sont offertes et un service de vente de livres usagés à 5 \$ le sac.

4 rue Lorne, Huntingdon
450-264-4872

<https://www.facebook.com/PetiteBibliothequeVerteLittleGreenLibrary>

<http://www.pbv-lgl.org>

<http://www.bibliojeux.ca>



Heures d'ouverture

- **Mardi de 10 h à 20 h**
- **Jeudi et Vendredi de 14 h à 16 h 30**
- **Samedi de 10 h à 16 h**

Transport en autobus gratuit pour les citoyens de Franklin!

Saviez-vous qu'il est possible de prendre gratuitement l'un des minibus du service de transport de la MRC du Haut-Saint-Laurent à condition de voyager vers ou depuis l'une de ces municipalités du Haut-Saint-Laurent, soit Franklin, Godmanchester, Hinchinbrooke, Howick, Huntingdon, Ormstown, Saint-Anicet, Sainte-Barbe ou Très-Saint-Sacrement. Le service est offert du lundi au vendredi à l'exception des jours fériés.

Vous n'avez pas besoin d'une carte de transport ou de réserver pour utiliser le service.

L'horaire : <https://mrchsl.com/autobus>

Carte des arrêts et circuits : <https://mrchsl.com/services/transport>



Distribution gratuite d'arbres

Le vendredi 17 mai 2024, de 16 h à 19 h (ou jusqu'à épuisement des stocks), au Centre récréatif situé au 2555, rue du Parc, Saint-Antoine-Abbé. Premier arrivé, premier servi!

Merci aux Clubs 4H du Québec pour le don des arbres!



RAPPEL – Permis de brûlage

Vous désirez brûler feuilles et branchage pour le ménage du printemps?

N'oubliez pas que du **1^{er} avril au 31 octobre inclusivement** il est important de demander votre permis de brûlage à l'Hôtel de Ville.

Ce permis est gratuit et il est valide pour une période de 5 jours.

De plus, il vous protège par rapport à votre responsabilité civile advenant un sinistre, mais conditionnellement à l'absence de négligence de votre part il va de soi. En contrepartie, le fait de ne pas être en possession d'un permis risque de coûter cher advenant une perte de contrôle engendrant des dommages.

Notez que seuls les feux de camp, qui doivent être allumés dans un foyer spécialement conçu à cet effet ne nécessitent pas de permis.

Notions importantes selon le règlement # 315 :

- Les matériaux appelés à être brûlés doivent être empilés ou placés en rang à une hauteur maximale de 2,50 m (8,2 pieds);
- En tout temps, une personne d'au moins 18 ans doit être présente près du feu afin de prévenir la propagation jusqu'à ce que celui-ci soit complètement éteint;
- S'assurer que le feu soit bien éteint avant de quitter les lieux.

De plus, il est fortement conseillé de ne pas allumer ou ne pas maintenir allumer tout feu si la vitesse du vent dépasse vingt kilomètres-heure (20 km/h), d'allumer le feu à moins de cinquante mètres (50 m) de la végétation, de la forêt et par civilité, d'éteindre le feu lors d'une plainte de fumée incommodant le voisinage.

Feu à ciel ouvert

Veillez prendre note qu'il est interdit d'allumer des feux à ciel ouvert jusqu'au 15 mai de chaque année. Nous vous conseillons de toujours vérifier sur le site Web de la SOPFEU le risque d'incendie pour votre secteur.

Souper de crêpes annuel du service incendie

Date : **samedi 27 avril**

Heure : **dès 16 h 30**

Lieu : Vergers Hillspring, 1019, route 202, Franklin

Billets en vente sur place

0-5 ans gratuit

6-10 ans 10 \$

11 ans et plus 18 \$

Suivez la page Facebook du service incendie pour tous les détails : www.facebook.com/Pompiers-de-Franklin-FireDepartment-491495231386187

Bienvenue à toutes et à tous !





Heure de conte et bricolage

L'heure de conte et bricolage est une matinée où Bulle vous lira une histoire à voix haute et vous accompagnera dans la réalisation d'un bricolage.

L'heure de conte et bricolage a lieu un samedi par mois et chaque mois, nous aurons une thématique différente.

Cet atelier gratuit, ouvert à tous les groupes d'âge, est offert au **Centre récréatif** (2555, rue du Parc) de **10 h à 12 h**.

Voici les prochaines dates :

- 20 avril 2024
- 18 mai 2024



Heure de conte

Municipalité de Franklin
COURS DE ZUMBA
 Centre récréatif (2555, rue du Parc, Saint-Antoine-Abbé)
DU 17 AVRIL AU 29 MAI À 19H
 7 COURS POUR 70 \$ RÉSIDENT / 77 \$ NON-RÉSIDENT
INSCRIPTION À L'HÔTEL DE VILLE DURANT LES HEURES D'OUVERTURES
 450 827-2538 POSTE 225 / LOISIRS@MUNICIPALITEDEFRANKLIN.CA
 * UN MINIMUM D'INSCRIPTION EST REQUIS POUR LA TENUE DES COURS



Offre d'emploi animateur ou animatrice

Tu cherches un emploi d'été de rêve?

Le camp de jour de Franklin recrute des animateurs et animatrices pour son camp de jour estival! Envoie ton CV à loisirs@municipalitedefranklin.ca ou apporte-le directement à l'hôtel de ville sur les heures d'ouverture **d'ici le 12 avril**.

Programmation sportive avec 7Sports

Dek Hockey 4-12 ans

Du 11 juin au 30 juillet

- Pratique ludique
- Matches intraéquipe
- Groupe de 6 à 16 joueurs

Information et inscription
7sports.info/multisportfranklin

Soccer 2-12 ans

Du 12 juin au 31 juillet

- Thématiques et jeux
- Groupe de 6 à 16 joueurs
- Entraîneur - Arbitre
- Matches intraéquipe
- Non compétitif

FRANKLIN 7 SPORTS
 ACTIVITÉS SPORTIVES
Dek Hockey 2555 rue du Parc
11 juin - 30 juillet 2024
Mardi soir
 4-5 ans : 17h30
 6-8 ans : 18h15
 9-12 ans : 19h10
www.7sports.info/franklin
 Rabais Résidents - Rabais Inscriptions hâtives

FRANKLIN 7 SPORTS
 ACTIVITÉS SPORTIVES
Soccer 2555 rue du Parc
12 juin - 31 juillet 2024
Mercredi soir
 2-4 ans : 17h30
 4-6 ans : 18h15
 7-12 ans : 19h10
www.7sports.info/franklin
 Rabais Résidents - Rabais Inscriptions hâtives

Infrastructure au parc

Le beau temps est à nos portes. Bientôt, notre équipe des travaux publics sera en mesure d'installer les filets de pickleball et de tennis! Bonne partie!

Fête nationale et fête du Canada

Mettez à vos calendriers cette année que la fête nationale se déroulera le **23 juin** au parc Antoine-Labelle (2555, rue du Parc, Saint-Antoine-Abbé) et que la fête du Canada sera le **30 juin** pour une première édition aux vergers Blair (1421, route 202, Franklin)!

- Food truck
- Animation et musique
- Maquilleuse
- Spectacle en soirée
- Jeux gonflables
- Feux d'artifices



CAMP DE JOUR
Franklin
INSCRIPTION
PRIORITAIRE FRANKLIN
SAINT-ANTOINE-ABBÉ

Dès le 2 avril

Ouvert à tous dès le 15 avril

Inscription

Directement à l'hôtel de ville pendant les heures d'ouverture ou par téléphone au 450 827-2538, poste 225

loisirs@municipalitedefranklin.ca

Place limitée

Prix résident

(\$) 100\$ par enfant
par semaine

Prix non-résident

(\$) 115\$ par enfant
par semaine

Service de garde inclus

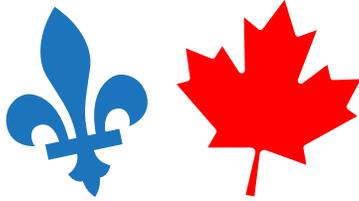
(📅) 25 juin au 23 août
7 h 30 à 17 h 30



National Day and Canada Day

This year's National Day will take place on **June 23** at Parc Antoine-Labelle (2555, rue du Parc, Saint-Antoine-Abbé) and Canada Day will be on **June 30** at Blair Orchards (1421, route 202, Franklin) for a first time!

- Food truck
- Makeup Artist
- Inflatable games
- Music
- Evening Show
- Fireworks



Safety on residential swimming pools

We would like to remind you of the importance of complying with the new by-law concerning access to residential pools during the construction phase. During the construction phase, within the permit validity period and up to the installation of the permanent fence, it is the responsibility of every citizen to take the necessary measures to ensure the safety of his or her pool. If your pool is filled with water during this period, it is imperative that it be surrounded by a temporary fence to prevent access under any circumstances. This measure is designed to prevent accidents and ensure the safety of everyone, especially children (By-law no. 272-11).

For more information on the provisions of the Residential Swimming Pool Safety By-law, please do not hesitate to contact an inspector at **450 827-2538, ext. 4**, or urbanisme@municipalitedefranklin.ca.

Caution around our employees

As the summer season approaches, our public works employees will be busy on our roads. Installation of speed bumps, street cleaning, mowing and pavement repairs are just some of the tasks that will require your attention and courtesy in order to ensure their safety. So be vigilant and slow down!

FIRE SAFETY SERVICE

REMINDER – Burning Permit

Want to burn leaves and branches for spring cleaning?

Remember that from April 1 to October 31 inclusively, it is important to apply for your burning permit at City Hall.

This permit is free and is valid for a period of 5 days.

The permit protects you against a civil liability suit in the event of a claim, but of course, only if you're not negligent. On the other hand, not having a permit can be costly in the event of a loss of control resulting in damage.

Note that only campfires, which must be lit in a specially designed fireplace, do not require a permit.

Important concepts according to Regulation # 315:

- Materials to be burned must be stacked or placed in rows to a maximum height of 2.50 meters (8.2 feet);
- At all times, a person of at least 18 years of age must be present near the fire to prevent the spread until it is completely extinguished;
- Ensure that the fire is completely extinguished before leaving the premises.

In addition, we strongly advise you not to light or keep lit any fire if the wind velocity exceeds twenty kilometers per hour (20 km/h), to light the fire within fifty metres (50 m) of vegetation or forest and, out of courtesy, to extinguish the fire in the event of a complaint of smoke disturbing the neighbourhood.

Open Fires

Please note that open fires are not permitted until May 15 of each year. We advise you to always check on the SOPFEU Website the fire risk for your area.



Conseil municipal de Franklin :

Yves Métras, maire
 Marc-André Laberge, conseiller au siège # 1
 Lyne McKenzie, conseillère au siège # 2
 Simon Brennan, conseiller au siège # 3
 Mark Blair, conseiller au siège # 4
 Nathaniel St-Pierre, conseiller au siège # 5
 Éric Payette, conseiller au siège # 6

Mise en page et impression :

Multi-Graph Ormstown

Traduction : **Kelly Elder**

Vous désirez joindre un membre de notre personnel? Faites-le par courriel :

- Maire : maire@municipalitedefranklin.ca
- Direction générale : dg@municipalitedefranklin.ca
- Direction générale adjointe : dga@municipalitedefranklin.ca
- Administration : reception@municipalitedefranklin.ca
- Finances : comptabilite@municipalitedefranklin.ca
- Inspecteur : urbanisme@municipalitedefranklin.ca
- Travaux publics : voirie@municipalitedefranklin.ca
- Informations générales : info@municipalitedefranklin.ca
- Loisirs et communications : loisirs@municipalitedefranklin.ca